DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 28 mai 2021

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210528-lmc100000022024-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021 Réception Préfet : 02/06/2021 Publication RAAD : 02/06/2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/05/28-0/02

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET: Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 20 mars au 30 avril 2021.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil départemental doit régulièrement rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des compétences que le Conseil départemental lui a déléguées.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 1618-2, L. 3121-22, L. 3122-5, L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1,

VU la loi n° 2009-526 en date du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 82-2,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/05 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental (Actions contentieuses - Dispositions générales - Marchés publics - Droit de préemption - FSL),

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/06 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2018,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/07 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de placements,

CONSIDERANT que le Conseil départemental doit être tenu informé par un récapitulatif régulier des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations susvisées,

Après en avoir délibéré,

du récapitulatif des décisions prises par le Président du Conseil départemental du 20 mars au 30 avril 2021, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45):

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0):

Se sont ABSTENUS (0):
N'ont pas pris part au vote (0):
A été ABSENT (1):
M. Bernard CORNEILLE

Patrick SEPTIERS Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne